

Année scolaire 2023 - 2024

TARIFS

Niveaux	Demi-pensionnaire Par mois	Interne (internat ou famille d'accueil) Par mois
---------	-------------------------------	--

➡ Sous statut scolaire

CAP PSR Production & Service en Restaurations	1 ^{ère} année	225 €	450 €
	2 ^{ème} année	225 €	450 €
CAP Cuisine	1 ^{ère} année	280 €	510 €
	2 ^{ème} année	280 €	510 €
CAP CS HCR	1 ^{ère} année	280 €	510 €
	2 ^{ème} année	280 €	510 €
BAC PRO Cuisine / Service	Seconde	300 €	525 €
	Première	300 €	525 €
	Terminale	300 €	525 €
MCCDR (Cuisinier en Desserts de Restaurant)	265 €	395 €	
MCAR (Accueil-Réception)	190 €	325 €	

➡ En apprentissage

BTS MHR MC Cuisinier en Desserts de Restaurant MC Accueil Réception CAP Primeur	Scolarité prise en charge par l'OPCO (OPérateur de COmpétences)	
	A la charge de la famille : repas, hébergement éventuel, manuels et fournitures scolaires.	
	7,06 €/déjeuner	7,06 €/dîner 13,20 € la nuitée avec petit déjeuner

Règlement lissé en mandat SÉPA sur 10 mois du 15 octobre au 15 juillet.



Renseignements économiques et financiers

Relevé annexe « Fournitures » :

Matériel professionnel, photographies scolaires (facultatif)...

Manuels scolaires :

Les cahiers de travaux pratiques et les livres de poche sont facturés aux familles.

Trousseau :

Règlement à effectuer directement aux différents fournisseurs lors de la commande en juin.

Tenue réglementaire pour les ateliers de cuisine et de restaurant. Tenue conforme au dress code.

Aides à la scolarité : Formation initiale

Lycée : Les familles qui rencontrent des difficultés économiques sont invitées à prendre contact avec le directeur. Des versements plus échelonnés et/ou des aides peuvent être envisagées.

Extras : Les élèves qui ont 16 ans révolus, peuvent proposer leur service contre rémunération. Le lycée met à l'affichage des annonces qu'il reçoit. Il est à noter que les extras ne sont pas sous la responsabilité du lycée.

Internes : Certains Conseils Départementaux accordent une aide. Veuillez vous renseigner auprès du département dans lequel vous résidez.

Bourses Nationales : Demande à effectuer auprès du collège de votre enfant. Elles sont accordées en fonction de vos revenus.

Conseil Régional de Bretagne : Une aide au 1^{er} équipement de 220 € (170 € pour les CAP PSR) (à titre indicatif 2022/2023) est accordée pour l'achat d'une partie du matériel professionnel dont la mallette à couteaux.

Aides : Formation en apprentissage

OPérateur de COmpétences (OPCO) :

Une aide au 1^{er} équipement de 500 € (à titre indicatif 2022/2023) est accordée pour l'achat d'une partie du matériel professionnel.

Une aide au permis de conduire de 500 € (à titre indicatif 2022/2023) est accordée pour les plus de 18 ans.